



## HONORAIRES TTC \* SUR PRESTATIONS CONCERNANT LA GESTION

### LOCATIONS VIDES OU MEUBLEES A L'ANNEE

Honoraires de location sur montant total des encaissements..... 12 % TTC

#### LOCATIONS DE VACANCES

Honoraires de location

Commercialisation et administration de biens ..... 24 % TTC

#### LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de location

Administration de biens et commercialisation..... 15 % TTC

#### REDACTION D'ACTES

Rédaction de bail \*\* ..... 350 € TTC

Etat des lieux \*\* ..... 350 € TTC

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité) n'est dû avant la conclusion d'un contrat

\* Dont TVA : Taux en vigueur 20 %

\*\* Ces honoraires seront partagés par moitié entre le bailleur et le locataire, dans le cadre de la loi n°89-461 du 06/07/1989, modifiée par la loi n°94-624 du 21/06/1994 prévu par la loi 70-9 du 02/01/1970, par le décret n°72-678 du 20/07 (article 64) et par la loi du 13/07/1992.

Siret n°481 369 593 000 19-Carte professionnelle n°CPI74012016000016585-Garantie financière souscrite auprès du cabinet GALIAN à PARIS pour un montant de 200.000€.